

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N° 2023/39

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE RECHERCHER LES FINANCEMENTS NECESSAIRES AU RECRUTEMENT D'UN SECOND CONSEILLER NUMERIQUE

Date de la convocation :
18 septembre 2023

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

Nombre de membres
présents : **12**

Nombre de votants : **14**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :
Mme Minvielle

EXPOSE

Le **mardi 26 septembre 2023 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire. Cette séance de travail s'est tenue en salle de réunion de la Mairie annexe, Pôle socioculturel de Trova, la configuration actuelle de la salle Conseil Municipal de la mairie du village ne permettant pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. BONARDI, M. MERY, Mme POGGI, Mme ROMANI, *adjoints au Maire*, M. ALESANDRI, Mme CASALONGA-MARI, Mme FERRANDO, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. PERALDI, *conseillers municipaux*

ETAIENT REPRESENTES :

M. MORETTI (donne procuration à M. FERRANDI)
Mme VALENTI (donne procuration à M. BONARDI)

ETAIENT ABSENTS : M. PELLEGRIN, *adjoint au Maire*, Mme AVOLIO, Mme CASASOPRANA M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, Mme PIETRI, Mme VALENTI, *conseillers municipaux*

La structure France Services Alata assure, depuis maintenant plus de deux ans, une présence forte et appréciée des services publics au cœur du territoire de la CAPA et au plus près de ses habitants.

Les données de fréquentation de l'établissement témoignent, à elles seules, du besoin des administrés de bénéficier d'un accompagnement à la réalisation de démarches administratives en ligne, dans des domaines aussi divers que les impôts, la retraite, l'assurance maladie, les demandes de titres ...

Ce dynamisme de l'équipe (deux conseillers France Services et un conseiller numérique depuis l'ouverture) s'illustre, plus encore depuis quelques mois, par une multiplicité d'initiatives - en cours ou attendues - dans le domaine du numérique, en direction de tous publics.

Dans ce contexte et considérant les données d'activité de l'établissement, *d'une part*, les projets numériques de la commune et de sa France Services *d'autre part*, la commune entend interroger les services de l'Etat sur la possibilité de voir Alata soutenue, dès cette fin 2023, dans son projet de création d'un second poste de conseiller numérique.

DECISION

Sur exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les données d'activité de la France Services d'Alata ;

Considérant les projets numériques de la commune et de sa France Services ;

AUTORISE le Maire à rechercher les financements nécessaires au recrutement d'un second conseiller numérique, rattaché à la France Services.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20230926-2023_39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2023

Publication : 02/10/2023